

# **RÈGLEMENT DU CONCOURS – PRIX DAVID OSTROMOOUKHOV**

---

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS ET CRITÈRES DE PARTICIPATION**

Ce concours vise à révéler de jeunes contrebassistes francophones de jazz et leurs groupes, en mémoire de David Ostromoukhov, jeune contrebassiste décédé à l'âge de 23 ans.

La participation au concours est ouverte à tous et toutes les contrebassistes francophones âgé.e.s de 30 ans maximum au moment de leur inscription, et de nationalité française, suisse, belge ou luxembourgeoise. Alternativement, les francophones dans la limite d'âge résidant dans un pays limitrophe de la France métropolitaine sont aussi accepté.e.s (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse).

Peuvent postuler les contrebassistes qui présenteront des pièces musicales de jazz en duo, trio ou quartet.

## **ARTICLE 2 – CALENDRIER**

**15 septembre 2023** : Ouverture du concours.

**30 novembre 2023** : Clôture des candidatures.

**15 janvier 2024** : Annonce des finalistes présélectionné.e.s.

**7 mars 2024** : Concours, délibération du jury et remise du Prix David Ostromoukhov au Hot Club de Lyon.

## **ARTICLE 3 – CANDIDATER**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 30 novembre 2023.

Pour que la candidature soit validée, un droit d'inscription de 10 euros doit être versé avant le 30 novembre 2023 :

- Soit par chèque à l'ordre de "Les Nouveaux Fabulistes" et à l'adresse : 44 quai Clémenceau 69 300 CALUIRE ;
- Soit par virement international :  
Les Nouveaux Fabulistes  
**RIB** 20041 01007 2155734M038 57  
**IBAN** FR 09 20041 01007 2155734M038 57

Les dossiers d'inscriptions doivent être renseignés obligatoirement en français et transmis par email à l'adresse : [concours@prixdavid-o.fr](mailto:concours@prixdavid-o.fr). Seuls les dossiers dont l'ensemble des rubriques obligatoires sont complétées seront acceptés.

Ils devront comporter, en pièces jointes (fichier pdf pour les documents écrits) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle du/de la candidat.e (ou un titre officiel de résidence dans un pays limitrophe de la France le cas échéant) ;
- une fiche technique ;
- un curriculum vitae (maximum 2 pages) ;

- deux à quatre morceaux enregistrés sous forme de fichiers numériques de bonne qualité, et dont la durée totale n'excède pas 20 minutes (fichier mp3/mp4) ;
- un document attestant du paiement des frais de participation (extrait bancaire ou autre) ;
- pour les candidat.e.s mineur.e.s, une autorisation parentale pour participer au concours et, s'ils/si elles sont finalistes, pour être présent.e.s le jour du concours à Lyon le 7 mars 2024 ;
- le règlement ci-présent signé par le ou la candidat.e.

#### **ARTICLE 4 – PRIX**

Le ou la gagnante et son groupe seront invités à se produire en tournée dans la région d'Auvergne-Rhône-Alpes. La tournée inclura des concerts au Hot Club (Lyon) le 21 novembre 2024 ; au Jazz Club de Savoie (Chambéry) le 22 novembre 2024 ; au Solar (Saint Etienne) le 23 novembre 2024 ; et au Campus Jazz de JAZZ(s)RA (Lyon) le 24 novembre 2024. Les frais de transport et d'hébergement seront entièrement couverts par le Prix David Ostromooukhov et ses partenaires.

Le ou la seconde lauréat.e sera invité.e à participer avec son groupe à une résidence artistique à La Baie des Singes à Cournon-d'Auvergne pendant 4 à 5 jours en 2024. Les frais de transport et d'hébergement seront entièrement couverts par le Prix David Ostromooukhov et la salle d'accueil.

Le ou la troisième lauréat.e se verra offrir un jour d'enregistrement et de mastering au studio Bussière à Lyon.

#### **ARTICLE 5 – PRÉSELECTION**

Un comité constitué de professionnels du jazz présélectionnera les trois finalistes du concours et leurs groupes sur la base des enregistrements des pièces musicales soumis par les candidat.e.s et anonymisés par les Nouveaux Fabulistes.

Le comité fera connaître les trois groupes finalistes retenus au plus tard le 15 janvier 2024. Les groupes sélectionnés seront informés par courriel et il leur sera alors indiqué un morceau imposé à préparer pour le jour du concours.

#### **ARTICLE 6 – CONCOURS**

Le concours se déroulera le 7 mars 2024 au Hot Club de Lyon (26 rue Lanterne, 69001 Lyon). Les groupes retenus pour le concours final devront comprendre au moins la moitié des membres du groupe ayant participé aux enregistrements de pré-sélection, et la présence du ou de la contrebassiste sera obligatoire.

L'ordre de passage pour le concours sera défini le même jour par un tirage au sort, et sera modifié si nécessaire par l'organisateur en fonction de diverses contraintes.

Le concours sera public. Il comprendra le morceau imposée pour chacun des trois groupes finalistes, ainsi que des pièces choisies par le groupe lui-même, le tout constituant une performance de 30 minutes maximum par groupe.

Le jury délibèrera le soir même et le prix sera décerné à la fin de la soirée.

Les résultats seront communiqués sur le site internet <https://www.prixdavid-o.fr/> au plus tard le 15 mars 2024 .

## **ARTICLE 7 – JURY**

Le jury est composé de personnalités du monde du jazz. Sa composition est établie par les organisateurs.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. La voix du Président du jury est prépondérante en cas d'égalité des votes.

Les performances musicales seront évaluées par le jury sur la base des critères suivants :

- a) la performance individuelle du/de la contrebassiste ;
- b) la qualité d'articulation du jeu individuel avec celui du groupe ;
- c) l'originalité ;
- d) la qualité de la reprise du morceau imposé.

## **ARTICLE 8 - ÉQUIPEMENT**

Un dispositif sonore, un piano à queue, des micros, un ampli de guitare, un ampli basse et une batterie peuvent être mis à la disposition des groupes selon leur composition.

## **ARTICLE 9 – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSPORT POUR LA FINALE**

Pour les trois candidats ou candidates finalistes et leurs groupes, les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge à hauteur de 200 euros par membre d'ensemble. Une avance de 100 euros sera versée sur présentation de justificatifs de réservation.

## **ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DES CANDIDATS**

Chaque candidat ou candidate s'engage à venir avec son groupe à la date prévue du concours le 7 mars 2024 à Lyon, si sa candidature est présélectionnée.

Une courte vidéo de présentation sera demandée aux groupes finalistes, qui seront promus sur les réseaux sociaux et le site du concours.

Dans le cas où seule une partie du groupe serait disponible, le ou la candidate contrebassiste est invité.e à le communiquer au plus tôt aux Nouveaux Fabulistes ainsi qu'à spécifier les instrumentistes requis à l'adresse suivante : [contact@prixdavid-o.fr](mailto:contact@prixdavid-o.fr). Les Nouveaux Fabulistes étudieront alors la possibilité de mettre des instrumentistes à disposition.

Le ou la candidate sera libre d'autoriser à titre gratuit l'enregistrement des performances lors du concours pour toutes utilisations média à l'exclusion d'exploitation commerciale.

Depuis l'inscription jusqu'à la fin des épreuves et la proclamation des résultats, aucun contact n'est autorisé entre les candidat.e.s et les membres du jury ou du comité de présélection en dehors des épreuves, sous peine d'exclusion.

**SIGNATURE :**